

**AVIS POUR INSERTION DANS LA PRESSE ET PUBLICATION SUR UN SITE
INTERNET**

COMMUNE DE SAINT JULIEN SUR REYSSOUZE

Enquête publique sur le projet de modification du plan local d'urbanisme (PLU)

Par arrêté n°**2018_25** du **29 octobre 2018** le maire de Saint Julien sur Reyssouze a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du plan local d'urbanisme.

À cet effet, le président du tribunal administratif a désigné **M. GUILLERMIN Jean-François** en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de Saint Julien sur Reyssouze du **20/11/2018** au **20/12/2018** aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté sur le site internet suivant :
<http://www.ain.gouv.fr/urbanisme-r1026.html>

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie le **20/11/2018 de 14 heures à 16 heures et le 20/12/2018 de 16 heures à 18 heures**. Les observations peuvent également être transmises par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Saint Julien sur Reyssouze ou par voie électronique à l'adresse suivante :
mairiejulienreyssouze@orange.fr

Cet avis est affiché sur le tableau d'affichage de la mairie de Saint Julien sur Reyssouze.

Le projet de modification du plan local d'urbanisme *a fait* l'objet d'une évaluation environnementale *qui figure dans le dossier d'enquête*.

Au terme de l'enquête, la modification du plan local d'urbanisme sera approuvée par délibération du conseil municipal.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet mentionné ci-dessus.

Le Maire,
RIGOLLET Christophe.